



Elections des parents d'élèves

publié le 26/09/2017

Descriptif :

Deux possibilités s'offrent à vous :

Le vote par correspondance (jusqu'au Vendredi 13 octobre 2017 au plus tard)

OU

Le vote direct au collège, le vendredi 13 octobre 2017.

• I .VOTE PAR CORRESPONDANCE.

Nous vous transmettrons :

- ▶ le liste des candidats qui servira de bulletins de vote
- ▶ Une enveloppe de couleur bleue (sans indication)
- ▶ Une enveloppe marron

Modalités :

- ▶ Insérer le bulletin de vote dans la petite enveloppe bleue qui ne devra porter aucune inscription ou marque d'identification.
- ▶ Placer cette enveloppe bleue cachetée, dans l'enveloppe marron.

IMPORTANT : remplir le verso de cette deuxième enveloppe : nom – prénom- classe de l'élève – nom & prénom du responsable et signature

- ▶ Envoyer cette enveloppe, cachetée et timbrée (tarif en vigueur) par la poste, pour qu'elle parvienne avant le 13 octobre 2017.

OU

- ▶ Déposer ou faire déposer cette enveloppe au secrétariat du collège avant le 13 octobre 2017 à 16h30.

• II. VOTE DIRECT AU COLLEGE

Uniquement le vendredi 13/10/2017 de 8h30 à 17h00